

IRC

Réaliser l'ODD6 dans les pays cibles d'IRC en renforçant le système AEPHA

Étude de base pour le Burkina Faso

November 2018



Supporting water sanitation
and hygiene services for life

Table des matières

Acronymes et abréviations.....	4
Remerciements.....	5
English Summary.....	6
Résumé Exécutif	7
1 Introduction	8
1.1 Contexte	8
1.2 Objectif.....	8
1.3 Structure du document	8
2 Cadre conceptuel et méthodologique	8
2.1 Cadre conceptuel.....	8
2.1.1 Système AEPHA et environnement favorable.....	8
2.1.2 Sous-secteurs et milieux	9
2.1.3 Modèles de prestation de services	10
2.2 Méthodologie	10
2.2.1 Évaluation des facteurs structurels et de l'économie politique.....	10
2.2.2 Évaluation des services fournis.....	10
2.2.3 Évaluation des modèles de prestation de services	10
2.2.4 Évaluation des déterminants fonctionnels	11
2.3.5 Notation des déterminants fonctionnels	11
2.3 Collecte de données.....	11
2.3.1 Etude documentaire.....	11
2.3.2 Entretiens semi-structurés.....	11
3 Évaluation de la force du système AEPHA.....	12
3.1 Contexte du pays	12
3.1.1 Démographie	12
3.1.2 Économie	12
3.1.3 Pauvreté.....	12
3.1.4 Géographie.....	13
3.1.5 Décentralisation.....	13
3.1.6 Gestion du financement public.....	13
3.2 Contexte institutionnel du secteur AEPHA.....	14
3.3 Accès et niveaux de service.....	16
3.4 Évaluation de la force des déterminants fonctionnels	17
3.4.1 Cadre institutionnel	17
3.4.2 Politique et législation.....	17
3.4.3 Financement	18
3.4.4 Planification.....	18

3.4.5 Développement des infrastructures	19
3.4.6 Gestion des infrastructures	20
3.4.7 Suivi – évaluation	20
3.4.8 Régulation	21
3.4.9 Apprentissage et gestion des connaissances	21
3.4.10 Gestion des ressources en eau	22
3.4.11 Force globale des déterminants fonctionnels du système AEPHA.....	23
3.5 Évaluation de performance des modèles de prestation de service	24
3.5.1 Au niveau national	24
3.5.2 Au niveau commune	25
4 Evaluation des indicateurs de résultats intermédiaires	26
5 Conclusions	27
6 Références.....	28
7 Annexes.....	29

Acronymes et abréviations

AEP	Approvisionnement en Eau Potable	PNUD	Programme des nations unies pour le développement
AEPS	Adduction en Eau Potable Simplifiée	PTF	Partenaires Techniques et Financiers
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et d'Assainissement	RAF	Réforme Agraire et Foncière
AUE	Association des Usagers de l'Eau	RGPH	Recensement général de la population et de l'Habitat
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
CLE	Comité Local de l'Eau	SP/GIRE	Secrétariat permanent pour la GIRE
CNE	Comité national de l'Eau	SSE	Système de Suivi-Evaluation
COGES	Comité de Gestion	TdR	Termes de Référence
CRE	Comité Régional de l'Eau		
CUI	Cadre Unifié d'Intervention		
DGAEUE	Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta		
DGESS	Direction Générale des Etudes et de la Statistique Sectorielle		
DGRE	Direction générale des ressources en eau		
DMP	Direction des Marchés Publics		
DSE	Dispositif de suivi-évaluation des sous-secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des eaux usées et excréta		
IDH	Indice de développement humain		
INOH	Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques		
INSD	Institut National de la Statistique et de la démographie		
JMP	Joint Monitoring Program		
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances		
MPS	Modèles de prestation de services		
ODD	Objectifs du développement Durable		
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement		
OMS	Organisation Mondiale de la Santé		
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement		
ONG	Organisation Non Gouvernementale		
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement AEPA		
PGEA	Programme Gouvernance du secteur « Eau et Assainissement »		
PIB	Produit intérieur Brut		
PMH	Pompe à Motricité Humaine		
PN-AEP	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable		
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement		
PN-AEUE	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta		
PNAH	Programmes dont le Programme National d'Aménagements Hydrauliques		
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social		
PNE	Politique Nationale de l'Eau		
PN-GIRE	Programme National - Gestion Intégrée des Ressources en Eau		

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evaluation des déterminants fonctionnels par secteur, aux niveaux national et communal.	7
Tableau 2 : Evaluation du cadre institutionnel (national et commune).....	17
Tableau 3 : Evaluation de la politique et de la législation (national et commune).....	17
Tableau 4 : Evaluation des financements du secteur (national et commune).....	18
Tableau 5 : Evaluation des process de planification (national et commune)	18
Tableau 6 : Evaluation du développement des infrastructures (national et commune)	19
Tableau 7 : Evaluation de la gestion des infrastructures (national et commune)	20
Tableau 8 : Evaluation du système de suivi-évaluation (national et commune)	20
Tableau 9 : Evaluation des fonctions de régulation (national et commune)	21
Tableau 10 : Evaluation de la gestion des connaissances et de l'apprentissage sectoriel (national et commune).....	21
Tableau 11 : Evaluation de la gestion des ressources en eau (national et commune).....	22
Tableau 12 : Résumé des déterminants fonctionnels pour chaque secteur (national et commune).....	23
Tableau 13 : Les modèles de prestation de service au niveau national	24
Tableau 14 : Les modèles de prestation de service au niveau	25
Tableau 15 : Indicateurs de résultats intermédiaires (national et commune).....	26

Liste des figures

Figure 1: Accès à l'eau potable au BF.....	16
Figure 2: Accès à l'assainissement au BF	16
Figure 3: Accès à l'hygiène au BF	16

Remerciements

Ce rapport a été préparé par IRC-Burkina, avec l'appui de Dr Issouf TRAORE (expert consultant), Hélène ZOUNDI (consultante en suivi-évaluation), Fabrice AGOGNON, Richard BASSONO et Juste NANSI. Nos remerciements vont à l'endroit de l'équipe de six enquêteurs pour la rigueur dont ils ont fait montre durant la collecte documentaire. Nous tenons aussi à dire merci aux personnes ressources qui nous ont accueilli et facilité la collecte de données dans les communes de Banfora, Bérégadougou et Niangoloko. Notre gratitude va à l'endroit d'Angela HUSTON pour son appui inestimable dans l'élaboration de ce document. Merci à tout le personnel d'IRC-Burkina pour les suggestions, les conseils et la disponibilité. Nous saluons le temps consacré par tous les partenaires à cette étude.

English Summary

This baseline study, on reaching SDG 6 in IRC's focus countries by strengthening the WASH system, has a national scope but also a specific focus on districts. In the case of Burkina Faso, the focus is on *communes* (municipalities) and particularly on the commune of Banfora, which is IRC Burkina's long-term focus. Three specific objectives are pursued at the national level and in the focus communes: i) to analyse the state of the WASH system; (ii) establish a basis for strategic planning; (iii) have a reference for monitoring the strengthening of the WASH system.

The basic process and methodology used contributed to the evaluation of the Service Delivery Approach (SDA) and the building blocks of the WASH sector. Each building block is measured against a set of variables. For each variable, the score was measured based on a scenario.

The WASH sector in Burkina Faso is dealing with a poor, mostly rural population (77%), which is growing. The country is located in the heart of West Africa and is landlocked. This position makes Burkina totally dependent on the climate for its water supply. At the national level, political priority is given to the WASH sector hence its inclusion in the National Economic and Social Development Plan (PNDES) 2016–2020. One of the sector's obstacles is its heavy reliance on external aid, which is having a negative impact on the WASH goals. Decentralisation of the sector has been introduced as an attempt to find a solution for advancement of the WASH sector, especially in rural areas.

The result of the baseline on the building blocks is presented in the following summary table:

	Country: Burkina Faso					District: Banfora				
	Water_Nat	Sanita_Nat	Hygiene_Nat	EHHS School_Nat	EHHS Health_Nat	Water_Dist	Sanita_Dist	Hygiene_Dist	EHHS School_Dist	EHHS Health_Dist
Institutional	3,0	3,0	3,0	3,0	1,0	3,3	2,5	2,0	3,0	3,0
Legislation	3,8	3,5	4,0	4,0	4,0	2,7	2,7	-	-	-
Finance	2,6	2,8	2,0	2,0	2,0	2,8	2,8	1,0	2,0	2,0
Planning	3,4	3,2	3,0	3,0	1,0	2,0	2,2	2,0	2,0	2,0
Infrastructure Development	3,4	3,4	-	-	-	3,0	3,0	-	-	-
Infrastructure Management	3,4	2,0	-	-	-	3,0	1,8	-	-	-
Monitoring	2,6	2,4	1,0	3,0	3,0	2,5	2,3	1,0	1,0	1,0
Regulation	1,7	1,0	-	-	-	2,3	1,7	-	-	-
Learning and Adaptation	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,8	2,8	4,0	4,0	4,0
Water Res Management	3,3	2,7	-	-	-	3,2	3,2	-	-	-
Moyenne	3,0	2,7	2,5	2,8	2,2	2,7	2,5	2,0	2,4	2,4

Table: Assessment of the building blocks by sector at national and town level.

It is clear from this assessment that monitoring and regulatory aspects are weak at the national and district levels, as are the sector learning and funding aspects. At the district level, the planning and monitoring tools are not adapted to the new configuration of the 2030 Agenda and the SDGs, and the municipality suffers from an organisational weakness that hinders the mobilisation of funding for the sector. IRC Burkina Faso will therefore concentrate part of its efforts on addressing specific building blocks within the framework of its strategic plan. They will focus on financing, sectoral reform and social responsibility at the national level, and on planning, financing and organisational strengthening of the commune of Banfora at the district level.

Résumé Exécutif

Cette étude de référence, sur la réalisation de l'ODD6 dans les pays cibles d'IRC par le renforcement du système AEPHA, a une portée nationale avec toutefois un focus sur la commune de Banfora, choisie comme cible de long terme au Burkina Faso. Trois objectifs spécifiques sont poursuivis au niveau national et dans des commune cibles : i) analyser l'état du système AEPHA ; ii) mettre en place une base de la planification stratégique ; iii) disposer d'une référence pour le suivi du renforcement du système AEPHA.

Le processus de base et la méthodologie employés ont concouru à l'évaluation des MPS et des déterminants fonctionnels du secteur AEPHA. On a procédé par un système de notation des variables ou énonciations. Chaque déterminant fonctionnel est noté sur un ensemble de variables. Pour chaque variable, la note s'est fait suivant des scénarios.

Le contexte du secteur AEPHA du Burkina Faso est marqué par une population pauvre en majorité rurale (77%) et en constante augmentation. Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le pays n'a aucune débouchée maritime. Cette position rend le Burkina totalement tributaire du climat pour les apports en eau. Au niveau national une priorité politique est accordée au secteur AEPHA d'où son inscription dans le PNDES 2016-2020. L'un des obstacles du secteur réside dans sa large dépendance de l'aide extérieure ce qui joue négativement sur l'attente des objectif AEPHA. La décentralisation du secteur est apparue comme une tentative de solution pour un meilleur épanouissement du secteur AEPHA surtout en milieu rural.

Le résultat de l'évaluation de base au niveau national des déterminants fonctionnels est présenté dans le tableau récapitulatif suivant :

	Country: Burkina Faso					District: Banfora				
	Water_Nat	Sanita_Nat	Hygiene_Nat	EHHS School_Nat	EHHS Health_Nat	Water_Dist	Sanita_Dist	Hygiene_Dist	EHHS School_Dist	EHHS Health_Dist
Institutional	3,0	3,0	3,0	3,0	1,0	3,3	2,5	2,0	3,0	3,0
Legislation	3,8	3,5	4,0	4,0	4,0	2,7	2,7	-	-	-
Finance	2,6	2,8	2,0	2,0	2,0	2,8	2,8	1,0	2,0	2,0
Planning	3,4	3,2	3,0	3,0	1,0	2,0	2,2	2,0	2,0	2,0
Infrastructure Development	3,4	3,4	-	-	-	3,0	3,0	-	-	-
Infrastructure Management	3,4	2,0	-	-	-	3,0	1,8	-	-	-
Monitoring	2,6	2,4	1,0	3,0	3,0	2,5	2,3	1,0	1,0	1,0
Regulation	1,7	1,0	-	-	-	2,3	1,7	-	-	-
Leaning and Adaptation	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,8	2,8	4,0	4,0	4,0
Water Res Management	3,3	2,7	-	-	-	3,2	3,2	-	-	-
Moyenne	3,0	2,7	2,5	2,8	2,2	2,7	2,5	2,0	2,4	2,4

Tableau 1: Evaluation des déterminants fonctionnels par secteur, aux niveaux national et communal.

Il ressort clairement de cette évaluation que les aspects de monitoring et de régulation sont faibles aux niveaux national et district, tout comme les aspects d'apprentissage sectoriel et de financement. Au niveau district, les outils de planification et de monitoring ne sont pas adaptés à la nouvelle configuration de l'agenda 2030 et des ODD et la mairie souffre d'une faiblesse organisationnelle qui freine la mobilisation de financements pour le secteur.

IRC-BF concentrera donc en partie ses efforts pour traiter de ces déterminants fonctionnels dans le cadre de son plan stratégique, notamment grâce à la réalisation d'actions consacrées, d'une part, au financement, à la réforme sectorielle et à responsabilité sociale à l'échelle nationale, et, d'autre part, à la planification, au financement et au renforcement organisationnel de la mairie de Banfora, au niveau district.

1 Introduction

1.1 Contexte

Le secteur AEPHA demeure l'un des leviers majeurs de développement durable partout dans le monde. C'est pourquoi cette thématique fait partie intégrante des 17 ODD adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'ODD 6 en est la consécration et vise clairement à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. Autrement dit les Etats ambitionnent de garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, d'améliorer la qualité de l'eau et réduire les pollutions, d'assurer l'utilisation efficiente des différents usages de l'eau (domestique, énergie, industriel, agriculture) et préserver les écosystèmes aquatiques. S'inscrivant dans cette dynamique, IRC trouve que la réalisation de l'ODD6 passera nécessairement par le renforcement du système AEPHA dans les pays cibles.

Au Burkina Faso, le secteur AEPHA est considéré comme étant une priorité politique en raison du fait qu'il contribue à la mise en œuvre du PNDES à travers ses axes stratégiques 2 et 3 et de manière plus spécifique à travers les objectifs stratégiques 2.5 « Améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité » et 3.4 « Développer des infrastructures de qualité et résilientes, pour favoriser la transformation structurelle de l'économie ». Cette volonté politique s'est traduite par la mise en place d'une politique nationale de l'eau (PNE) composée de 5 programmes dont le Programme National d'Aménagements Hydrauliques (PNAH), le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE), le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP), le Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excreta (PN-AEUE) et le Programme Gouvernance du secteur « Eau et Assainissement » (PGEA). Malgré cette volonté politique affichée par les autorités burkinabè des sérieuses difficultés persistent. En effet, une proportion importante de la population n'a pas encore accès à l'eau potable à une distance et à un coût raisonnable, l'assainissement dans les agglomérations est encore largement en deçà des attentes des populations. Les investissements dans le secteur AEPHA ne sont pas toujours coordonnés.

IRC-Burkina a une vision propre et une stratégie pour la réalisation de l'ODD6 au Burkina Faso en général et dans les communes cibles en particulier. Il s'est fixé comme mission prioritaire d'établir les fondations politiques, institutionnelles et de capacité pour l'efficacité de l'action publique et la bonne gouvernance des services AEPHA. Cette étude de base est conduite pour permettre à IRC-Burkina à terme de juger de son intervention orientée vers l'accès universel des services AEPHA au Burkina Faso en général et dans les communes cibles en particulier.

1.2 Objectif

L'objectif général est de faire une étude de base en rapport avec la réalisation de l'ODD6 au Burkina Faso et dans la commune de Banfora.

1.3 Structure du document

Le reste du document comprend deux grandes sections.

Section 2. Elle décrit le cadre conceptuel et méthodologique de la baseline, à savoir : les sous-secteurs de l'AEPHA et les milieux, les modèles de prestation de service (MPS), la théorie du changement et le cadre de suivi de l'IRC.

Section 3. Ensuite, le document aborde la partie sur l'évaluation de la force du système AEPHA en donnant un certain nombre d'information sur le contexte du pays et du secteur AEPHA proprement dit sans oublier les MPS pour l'AEPHA, et l'accès et niveau de service. Dans cette partie, sont donc présentés : les niveaux d'accès aux services (selon le JMP), les résultats de l'évaluation de la force des déterminants fonctionnels (niveaux national et commune de Banfora), ainsi que l'évaluation des modèles de prestation de service (MPS) aux niveaux national et commune de Banfora.

Section 4. Enfin le rapport met en lumière les indicateurs des résultats intermédiaires qui sont déclinés pour le niveau national et pour le niveau communal.

2 Cadre conceptuel et méthodologique

2.1 Cadre conceptuel

2.1.1 Système AEPHA et environnement favorable

Nous considérons le secteur AEPHA comme un système orienté vers la fourniture de services d'eau et d'assainissement à la population.

La fourniture effective se fait à travers différents modèles de prestation de services, à savoir différents types de modèles de services publics, la fourniture directe par le gouvernement local ou la gestion communautaire pour les services d'eau. Pour l'assainissement, les différents modèles incluent la gestion par les ménages, la gestion privée ou locale (toilettes publiques) ou des modèles de services publics pour les systèmes d'égouts. La performance de ces modèles de prestation de services dépend en premier lieu d'un certain nombre de facteurs internes sous le contrôle de chaque fournisseur, mais dépend également fortement du comportement de tous les acteurs, y

compris l'autorité de service et les usagers des services.

Ces modèles de prestation de services sont intégrés et soutenus par le système AEPHA qui est composé des principaux acteurs du secteur et d'un certain nombre de déterminants fonctionnels. Différents auteurs suggèrent différentes séries de composantes, lesquelles cependant renvoient généralement en fin de compte, aux mêmes fonctions.

La manière dont ces déterminants fonctionnels sont définis peut différer ou non eu égard aux différents types de modèles de prestation de services. Par exemple, la réglementation pour les services publics peut différer de celle pour les services privés.

Le système AEPHA est intégré dans un environnement favorable plus large, également désigné comme l'économie politique entourant le secteur. Ceci est déterminé par des facteurs extérieurs au secteur AEPHA, mais qui ont une grande incidence sur le secteur. Le nombre de facteurs de l'économie politique entourant le secteur est potentiellement très important. Nous nous concentrons donc sur ceux identifiés comme prioritaires dans divers cadres.

Ceux-ci incluent :

- Leadership politique : Ceci se réfère à l'importance relative de l'AEPHA dans les agendas politiques nationaux et locaux, ainsi qu'au leadership accordé à ce sujet par les politiciens au plus haut niveau
- Décentralisation : Cela se réfère à la proportion dans laquelle la responsabilité de la prestation de services publics en général est décentralisée au niveau local et aux pouvoirs qui sont dévolus au niveau décentralisé. En outre, cela se réfère au niveau de décentralisation fiscale, c'est-à-dire à la capacité des autorités locales à collecter leurs propres recettes ou à leur dépendance vis à vis des transferts provenant du niveau national.
- Gestion du financement public : Cela fait référence à la taille relative de l'assiette fiscale du pays et à la manière dont ces recettes fiscales sont classées par ordre de priorité pour différents secteurs, y compris l'AEPHA. Cela fait également référence à la mesure dans laquelle un pays peut obtenir des financements pour des investissements, par exemple en émettant des obligations.
- Dépendance à l'aide : Cela concerne la taille relative de l'aide en pourcentage du PIB, que ce soit sous forme de dons ou de prêts, et les secteurs vers lesquels cette aide est orientée.

Ceci - à son tour - dépend de facteurs structurants. Pour cette étude, nous nous concentrons sur :

- Les données démographiques : Cela se réfère à la taille relative de la population urbaine dans un pays

et aux principales tendances liées à la croissance de la population de ce segment.

- Économie : L'analyse de l'économie met l'accent sur le PIB par habitant, les changements qui s'y produisent et les attentes pour l'avenir.
- Pauvreté : Son analyse se focalise sur le degré de pauvreté, en particulier dans les zones urbaines, et les tendances qui y sont liées.
- Géographie : Le principal facteur géographique intéressant cette étude est la disponibilité des ressources en eau et le degré de rareté de l'eau.

2.1.2 Sous-secteurs et milieux

Au Burkina on distingue le milieu urbain du milieu rural (INSD, 2009). L'urbain étant défini comme l'ensemble des localités remplissant les fonctions de chef-lieu d'unité administrative (région et province) et celles comprenant plus de 5 000 habitants et comportant un minimum d'infrastructures socio-économiques et administratives (écoles, services administratifs, réseau de distribution d'eau potable et d'électricité). Le rural est l'ensemble des localités ne faisant pas partie du milieu urbain.

Cependant, au-delà des limites de population indiquées par l'INSD, pour le secteur de l'AEPHA, l'urbain est défini comme l'ensemble des centres entrant dans le périmètre d'intervention de l'ONEA, c'est-à-dire les localités de plus de 10 000 habitants. En dehors de la zone d'intervention de l'ONEA, c'est le milieu « rural », dans lequel, se trouve le milieu « semi-urbain », qui fait référence aux gros villages ou chefs-lieux de communes rurales, de plus de 3500 habitants, où un réseau AEPS est recommandé dans les normes et critères du secteur.

Cette définition présente le défaut d'exclure les zones non-loties, périphériques des grandes villes, qui sont en théorie dans le giron de l'ONEA mais qui, dans la réalité, ne sont pas desservies (à l'exception de quelques quartiers de Ouagadougou).

Le Burkina Faso ne fait pas de différence claire entre les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Il est fait en général référence au secteur « Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (AEPHA). L'hygiène est partagée entre deux ministères sectoriels : celui en charge de l'Eau (à travers la DGA/MEA) et celui en charge de la Santé.

Dans le reste de ce rapport, le terme « secteur » fait donc référence aux trois sous-secteurs, sauf dans certains cas précis, où la différenciation sera clairement établie en cas de besoin.

La question de l'AEPHA de milieu extra-ménages fait essentiellement référence aux lieux à haute fréquentation du public, avec un focus sur les écoles et les centres de santé, qui sont les lieux qui accueillent

des personnes particulièrement vulnérables (les enfants, les malades, les femmes enceinte et parturientes, les nouveau-nés). Les services AEPHA dans ces lieux publics sont en principe sous la responsabilité des secteurs de l'éducation et de la santé, mais dans la pratique le secteur AEPA contribue à atteindre les résultats et en assume une partie de la responsabilité.

2.1.3 Modèles de prestation de services

Les modèles de prestations de services couramment rencontrés au Burkina Faso dans le secteur sont :

- Pour l'eau potable :
 - Le modèle de l'ONEA en milieu urbain (voir définition précédente du milieu urbain)
 - Le modèle de l'Affermage en milieu semi-urbain (gestion par un fermier ayant des relations contractuelles avec la commune)
 - Le modèle de la gestion communautaire, qui est organisée autour des Associations des usagers de l'Eau et des maintenanciers (pour la maintenance des PMH)
 - Le modèle, marginal mais toujours rencontré, de la régie communale pour la gestion des AEPS, y inclue le modèle de gestion partagée (rencontrée dans les régions Cascades, Hauts-bassins et Sud-Ouest) qui se retrouve également à Banfora (commune de Banfora).
- Pour l'assainissement :
 - Le modèle de gestion du réseau collectif et des STEP où se déversent les eaux usées du réseau, qui opéré par l'ONEA (qui se retrouve uniquement à Ouagadougou).
 - Le modèle de l'assainissement autonome sans vidange, qui correspond aux latrines qui ne nécessitent pas de vidange (ex : ECOSAN, latrine Sanplat en milieu rural où le traitement doit être assuré en récupérant la dalle, comblant la fosse avec de la terre, en plantant éventuellement un arbre et en creusant une nouvelle fosse). Ce modèle se rencontre essentiellement en milieu rural.
 - Le modèle de l'assainissement autonome avec vidange hors site à travers des entrepreneurs privés, qui se rencontre dans tous les milieux, faisant référence aux latrines VIP, TCM, toilettes à chasses d'eau, etc. Les entrepreneurs privés étant essentiellement les vidangeurs manuels et mécaniques, qui doivent ensuite déposer les boues dans les stations de traitement des boues de vidanges gérées par l'ONEA (ces stations étant actuellement trop peu nombreuses à l'échelle du territoire national).
 - Le modèle de l'assainissement dans les lieux publics (écoles, centres de santé), essentiellement géré de façon hyper-localisée par les

comités de gestion des centres de santé ou selon des modalités différenciées pour les écoles (tantôt par les élèves, tantôt par les associations de parents d'élèves). Aucun modèle impliquant le secteur privé sous contrat avec la commune ne se rencontre au Burkina Faso.

L'évaluation de la performance des Modèles de Prestation de Services (MPS) est donnée et expliquée dans la partie 3.4.

2.2 Méthodologie

La méthodologie globale pour les évaluations de base du pays repose sur l'utilisation à la fois de données sectorielles et de celles provenant d'évaluations participatives ou consultatives réalisées avec des parties prenantes clés du secteur. Pour chaque groupe d'indicateurs, la méthodologie est brièvement décrite.

2.2.1 Évaluation des facteurs structurels et de l'économie politique

- Facteurs structurels :
 - Chacun des facteurs décrits est analysé de manière qualitative sur la base de données secondaires. Aucune notation n'est incluse dans cette analyse.
- Facteurs d'économie politique :
 - Chacun des facteurs décrits ci-dessus est analysé de manière qualitative sur la base de données secondaires. Aucune notation n'est incluse dans cette analyse.

2.2.2 Évaluation des services fournis

L'évaluation des services fournis aux niveaux national et de la commune de Banfora sont basées sur des données sectorielles existantes. Une série chronologique de données a été utilisée pour faciliter l'analyse et les données des OMD sont traduites en données de l'échelle des ODD.

2.2.3 Évaluation des modèles de prestation de services

L'évaluation consiste à fournir une description narrative des types de modèles de prestation de services présents dans le pays pour les différents sous-secteurs AEPHA, ainsi que les principales variantes utilisées dans ce cadre. Elle fournit des statistiques sur l'utilisation de ces MPS et fournit et commente également des statistiques sur les performances des différents fournisseurs de services, dans la mesure où ces statistiques sont disponibles auprès de différentes sources secondaires. L'analyse n'inclut pas la collecte de données sur la performance primaire.

2.2.4 Évaluation des déterminants fonctionnels

Elle consiste à fournir une description qualitative de chacune des déterminants fonctionnels, en plus de fournir une note, pour évaluer la force de chaque déterminant fonctionnel.

Ces évaluations sont réalisées séparément pour tous les sous-secteurs : eau, assainissement, promotion de l'hygiène et milieux extra-ménages, à la fois au niveau national (sectoriel) et au niveau commune (Banfora).

Il aurait été préférable que la notation soit faite conjointement avec les principales parties prenantes du secteur afin de produire un effet d'appropriation commune de l'analyse et aussi pour faciliter des actions de suivi. La notation est faite dans la mesure du possible en se basant sur les données, les rapports (publics et ceux tirés de la documentation parallèle) et sur toutes autres preuves provenant d'une tierce partie, qui auraient été collectés et examinés par l'équipe pays. Dans le cas où de telles preuves sont indisponibles, la notation se fonde sur l'opinion de l'équipe, sur la base de leur interprétation des résultats. Ceci sera ensuite partagé, fera l'objet de discussion et sera validé dans le secteur à travers des ateliers. Les évaluations pour le niveau national et les communes cibles seront probablement des exercices séparés avec différents représentants des groupes de parties prenantes. Avant ces ateliers, des documents et des rapports pertinents du secteur seront échangés entre les participants.

2.3.5 Notation des déterminants fonctionnels

Chaque composante est notée en se basant sur trois à six énonciations clés. Ces énonciations représentent des éléments fondamentaux qui renseignent sur ce à quoi l'on peut s'attendre dans un scénario idéal pour la fourniture de services durables, selon la méthodologie développée de façon standardisée par IRC : notation de 1 à 5 (1 = Très faible réalisation de l'affirmation ; 5 = pleine réalisation de l'affirmation) et une note moyenne qui est illustrée avec un code couleur, allant de rouge (le plus faible) à vert foncé (le plus fort).

2.3 Collecte de données

2.3.1 Etude documentaire

Les données renseignant sur les déterminants fonctionnels des différents secteurs (eau, assainissement, hygiène et extra-ménage) et des modèles de prestation de services au niveau national ont été collectés à partir de fouilles documentaires de rapports et autres documents sectoriels pertinents. Cette étude documentaire a mobilisé un total de six (06) enquêteurs de niveau Bac + 4 sur une période de 14 jours ouvrés.

En premier lieu, nous avons fait un tri de 48 documents en fonction du domaine puis parcouru les documents dans le sens de répertoire les ouvrages ou passages d'ouvrage en lien avec nos préoccupations. Le remplissage du fichier a été ainsi effectué sur la base d'un ensemble de 32 documents (voir liste de références).

Réuni, en assemblée, toutes les réponses données ont été discutées. A l'issue des débats, les réponses « oui, non, ou partiel » ont été arrêtées et référence bibliographique citée. Le "oui" répond affirmativement à la question posée. Le "non" traduit qu'au vu des informations collectées, la réponse est négative. Le "partiel" quant à lui stipule, une information qui est en partie vraie, une information générale qui n'infirmes, ni ne confirme la ligne à renseigner, ou encore le même sujet est traité dans plusieurs documents mais avec des approches différentes. La réponse attribuée sera ensuite numérisée ; soit 2 points pour oui, 1 point pour partiel et 0 point pour non.

Sur 284 questions à renseigner, nous avons fourni des éléments de réponse à environ 262 (92%) sans aucune ambiguïté. À cet effet, certaines questions ont bénéficié d'un traitement plus rigoureux que d'autres. En effet pour ces questions, tous les membres de l'étude ont été consultés et la réponse attribuée (oui, partiel, non) s'est faite sur la pertinence et la crédibilité des documents. Ce faisant, il y'a eu des questions pour lesquelles plusieurs documents ont été répertoriés (cités). Comme dit plus haut, d'autres questions (8%) ont certes eu réponses mais les débats effectués au sein du groupe n'ayant pas entièrement donné satisfaction, les réponses ont été données sur la base d'un consensus. Parfois même, la réponse à ces questions a été déduite d'interprétations ou de sous-entendu.

2.3.2 Entretiens semi-structurés

La collecte de données pour renseigner les déterminants fonctionnels sectoriels au niveau communal s'est fait par le moyen des entretiens avec les principales parties prenantes qui constituent le système AEPHA. Dans chacune des 3 communes cibles, une équipe de 2 personnes (le consultant et un cadre de IRC) ont conduit les entretiens semi-structurés avec les personnes ressources de la commune cible (Banfora, Bérégadougou et Niangoloko). Les outils de collecte ont été partagés à l'avance avec les personnes ressources, afin qu'elles puissent prendre connaissance de la nature des informations à renseigner. La séance de notation des différentes variables d'évaluation des déterminants fonctionnels s'est fait en plénière. Les notes ont été ainsi attribuées de façon consensuelle.

3 Évaluation de la force du système AEPHA

3.1 Contexte du pays

Cette section décrit chacun des facteurs structurels du pays indiquant les principaux indicateurs et tendances, et traitant de son économie politique.

3.1.1 Démographie

Au dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH de 2006), la population totale du Burkina est de 14 017 262 habitants avec 51,7% de femmes contre 48,3% d'hommes (INSD, 2008). La population est particulièrement jeune : les personnes de moins de 20 ans représentent 57,0 % de la population. C'est pourquoi la pyramide des âges (structure par sexe selon l'âge) présente une base large et un rétrécissement progressif vers un sommet effilé. Cette structure pyramidale est le signe d'une forte fécondité et d'une mortalité encore élevée au Burkina. Suivant le milieu de résidence, il apparaît que la grande majorité de la population est établie en milieu rural avec une proportion de 77,3 % contre une proportion de 22,7 % de la population résidant en milieu urbain. L'accroissement annuel moyen de la population est de 3,1 % avec une densité de population de 51,8 habitants au Km². La région du Centre qui abrite la capitale administrative du pays (Ouagadougou) renferme à elle seule 12,3 % de l'ensemble de la population. En revanche, la région des Cascades est la moins peuplée (3,8 %).

Le Burkina compte 49 villes (45 chefs-lieux de province + 4 autres villes). Selon les résultats du RGPH de 2006, près de la moitié des citoyens vivent dans la capitale, Ouagadougou, avec 46,4% de la population urbaine du pays. Ainsi, la région du Centre affiche le plus fort taux d'urbanisation (85,4 %), soit 1 475 223 habitants. Avec respectivement 6,6 % et 6,7 % de taux d'urbanisation, les régions les moins urbanisées sont l'Est et le Sahel.

3.1.2 Économie

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu et à vocation agricole. Avec un PIB par tête d'habitant qui s'élevait en 2012 à 310 817 FCFA (MEF, 2012) le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés. Selon le rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD, 2012) sur le développement humain, le pays occupe le 181^{ème} rang sur 187 pays avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,343 en 2012. L'économie du pays reste marquée par son caractère faiblement diversifié et sa vulnérabilité aux chocs internes (aléas climatiques principalement) et externes (flambée du prix de l'énergie et volatilité des prix pour les produits alimentaires). En 2009, 43,6% de la population vivait en dessous du seuil national de pauvreté estimé à 108 454 FCFA par an (EICVM 2009). En 2009 il existait des écarts importants de l'indice de

pauvreté entre les différentes régions du pays (17,3% au Centre la moins pauvre, et pour les plus pauvres 68,1% au Nord, 62,2% à l'Est et 56% dans la Boucle du Mouhoun).

Le dynamisme observé des secteurs primaire et tertiaire, avec des contributions respectives de 4,7 et 3 points à la croissance du PIB, est un indicateur de cette réalité qui fait ressortir un taux de croissance du PIB réel de 9% en 2012 contre 5% en 2011, pour une cible visée de 7%, en dépit d'un environnement international et sous régional caractérisé par la crise alimentaire et les tensions géopolitiques internationales. Aussi, la balance des paiements a dégagé un solde excédentaire de 40,4 milliards de FCFA en 2012, en détérioration de 2 milliards de FCFA par rapport à 2011, principalement expliqué par la détérioration du solde commercial (-99,8 milliards de FCFA) et la balance des biens et services non facteurs (-504,7 milliards de FCFA).

Quant à l'inflation, en hausse de 1 point par rapport à son niveau de 2011, elle s'est établie à 1,6% en 2013 (contre 3,8% en 2012), en deçà de la norme communautaire fixée à 3%. Cette hausse s'explique principalement, par l'augmentation des prix au niveau des fonctions «produits alimentaires et boissons non alcoolisées», «boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants», «logements, eau, gaz, électricité et autres combustibles», «transports» et «restaurants et hôtels» qui ont affiché des taux annuels supérieurs à 4%. La hausse du prix du carburant, intervenue en avril 2012, a eu des répercussions sur les prix des autres biens et services, notamment sur les services de transport qui ne sont pas sans lien avec ces fonctions. Il faut aussi ajouter que le déficit céréalier de la campagne agricole 2011-2012 a entraîné une pénurie des céréales, provoquant une hausse de leurs prix. Selon les projections de croissance attendues de la mise en œuvre de la SCADD, le taux de croissance du PIB passera de 8,5% en 2011 à 10,8% en 2015.

3.1.3 Pauvreté

Dans l'édition 2016 de l'indice de développement humain du PNUD, le Burkina Faso est classé 51^{ème} /54 au plan africain et 185^{ème} /188 au plan mondial. Le seuil national de pauvreté monétaire est de 307 US dollars avec une incidence de pauvreté monétaire de 40,1%. Celle de la pauvreté absolue est de 11,1%. Il y a une forte variation des indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence. En milieu urbain, l'indice 13,7% contre 47,5% en milieu rural. L'extrême pauvreté est de 2,8% contre 13,5% respectivement. Toutefois, comparé aux années 2009, il y a eu une baisse significative des inégalités au niveau national. Ce qui a probablement contribué à la baisse de la pauvreté avec surtout la mise en place d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

En se basant sur le taux national de pauvreté, les 13 régions du pays ont été classées en trois groupes à savoir :

- Les régions où l'incidence de la pauvreté est en dessous du taux national sont : le Centre (9,3%), le Sahel (21,0%), les Cascades (22,7%), les Hauts-Bassins (34,4%) et le Centre-Est (36,1%).
- Les régions moyennes, c'est-à-dire celles pour lesquelles les taux de pauvreté sont voisins du taux national. Il y en a deux. Ce sont la région du Centre-Sud (40,5%) et celle du Sud-Ouest (41,7%).
- Celles pour lesquelles le taux de pauvreté est au-dessus du taux national. Ce sont : le Plateau-Central (45,4%) ; le Centre-Nord (47,0%) ; l'Est (46,6%) ; le Centre-Ouest (51,7%) ; la Boucle du Mouhoun (59,7%) et le Nord (70,4%).

Le coefficient de Gini montre des disparités entre les régions et les milieux de résidence. Le milieu urbain est plus inégalitaire, l'indice de Gini étant de 38,4% en milieu urbain contre 27,3% en milieu rural. Seule la région du Centre (37,7%) a un indice de Gini supérieurs à celui du niveau national (35,5%). En d'autres termes, c'est la région la plus inégalitaire du pays. Les régions les moins inégalitaires sont les régions du Nord (23,8%), le Plateau central (24,3%), le Sahel (24,2%), l'Est (25,1%) et la Boucle du Mouhoun (25,4%). Selon le rapport d'enquête multisectorielle continue 2014 de l'INSD (2015) sur le profil de la pauvreté et d'inégalités, l'accessibilité physique à l'eau potable est positivement corrélée au niveau de niveau des ménages. Plus le niveau de vie de ménage augment, plus il a accès à l'eau potable.

3.1.4 Géographie

Le Burkina Faso, de par sa position au cœur de l'Afrique de l'Ouest, est un pays continental sans aucun accès direct à la mer. Le territoire couvre une superficie de 274 000 km², limité à l'Est par le Niger, à l'Ouest et au Nord par le Mali au Sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin. Sur le plan climatique, le pays est subdivisé en 3 grandes zones à savoir le climat sahélien qui domine au Nord avec les pluviométries annuelles n'accédant pas 600 mm ; le climat soudanien qui domine au Sud avec des totaux annuels de pluies dépassant 900 mm. Entre ces deux extrêmes se trouve la zone soudano-sahélien qui couvre la partie centrale du pays avec des pluviométries de 600-900 mm. Sur le plan hydrographique, le Burkina compte quatre bassins versant nationaux : la Comoé, le Mouhoun, le Nakanbé et le Niger.

3.1.5 Décentralisation

Depuis le début des années 1990, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de décentralisation consacré par sa constitution. Il a ainsi été créé au niveau régional et local des collectivités territoriales qui représentent les entités démocratiques et administratives de base. Des lois ont été prises à cet effet. Le code général des collectivités territoriales (CGCT) adopté en 2004 est un référentiel de la décentralisation au Burkina. Au niveau

local, la responsabilité de promouvoir l'hygiène incombe maintenant principalement aux gouvernements locaux. Cependant, le gouvernement local a dû mal à assurer ces responsabilités que lui confère le CGCT. En réalité, il n'a ni des ressources, ni des compétences suffisantes pour cela. Le processus de décentralisation est relativement récent dans notre pays. Dans le cadre de la déconcentration, plus de 80% des dépenses sont exécutées au niveau déconcentré c'est-à-dire par les directions régionales.

Une amélioration est constatée pour ce qui est du transfert de ressources aux des communes mais le problème demeure la taille et la capacité financière de ces dernières à pouvoir se doter de services techniques et comptables. Les directions régionales en charge de l'eau ont le mandat de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement des eaux usées et excréta. Si les collectivités locales comprennent la région et les communes, le niveau le plus opérationnel en matière de service public de l'eau et de l'assainissement reste à ce jour la commune.

3.1.6 Gestion du financement public

En matière d'AEPHA, il y'a une répartition des fonds publics par dotation pour chacune des 13 régions que compte le pays. Cependant, la répartition des fonds pose un problème d'équité. Par exemple, la région du centre reçoit un financement important au détriment d'autres régions qui en ont le plus besoin. Certains donateurs n'orientent pas les ressources en fonction des besoins du pays et sur l'équité, mais sur d'autres priorités. La Direction générale des ressources en eau (DGRE) et la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE, créée en 2008) sont les structures centrales qui assurent sous la tutelle du Ministère la définition des politiques relatives respectivement à l'eau potable et à l'assainissement liquide et pilotent l'exécution du PN-AEPA en milieu rural et urbain. Elles identifient les besoins, planifient les activités, mobilisent les financements pour le milieu rural, réglementent et coordonnent les interventions, développent les outils de gestion, de mise en œuvre et de suivi des projets, et supervisent leur application.

Principaux acquis : La dynamique de l'approche programme dans le cadre du PN-AEPA et du PAGIRE a permis la mise en place d'outils conjoints de financement du secteur : l'ABS et deux paniers communs (PAGIRE et PN-AEPA). La gestion des flux financiers à travers ces mécanismes présente l'avantage d'avoir fait l'objet de suivis et d'audits réguliers (Formulation du programme de gouvernance du secteur eau et assainissement. La contribution de l'Etat (financement des ressources intérieures) correspond à environ 14 % du total. Ces financements acquis correspondent aux fonds propres de l'Etat (11,3%), l'ONEA (2,5%) et les usagers (0,2%). La contribution des usagers aux financements acquis concerne uniquement le volet rural du PN-AEPA et porte notamment sur les frais de participation des communautés à la réalisation des

ouvrages. En assainissement, leur contribution correspond à la moitié de celle de l'Etat et égale celle des ONG. L'analyse des financements acquis du PN-AEPA (urbain et rural) à fin 2013 montre les taux de couverture suivants des besoins : 85% pour l'assainissement, 75% pour la gouvernance (CUI) et 72% pour l'AEP. Les ressources nationales comprennent, d'une part, les ressources financières mobilisables au titre du budget de l'État et, d'autre part, les ressources financières mobilisables au titre des usages de l'eau grâce à la mise en œuvre du principe préleveur/pollueur-payeur. La dynamique de transfert des crédits d'investissement aux communes constitue aujourd'hui un important acquis sur lequel des leçons peuvent être tirées en vue de son amplification.

3.2 Contexte institutionnel du secteur AEPHA

Au Burkina Faso, comme dans de nombreux pays, les services dans les milieux urbain et rural ne sont pas gérés de la même façon. Différents acteurs interviennent dans le secteur aux niveaux national, régional et communal.

Entité	Principales fonctions
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	<p>C'est le ministère qui porte la responsabilité du développement du secteur de l'AEPHA au niveau national. Il est composé de 4 principales directions générales et de 13 directions régionales au niveau régional déconcentré.</p> <p>La Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) est chargée de la conception, de la programmation, de la coordination, du suivi et de l'évaluation des actions de développement au niveau sectoriel.</p> <p>La Direction Générale de l'Assainissement (DGA) a pour principale mission de mettre en œuvre et de suivre les politiques et stratégies nationales en matière d'assainissement des eaux usées et excréta en relation avec les structures du département, les autres ministères, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et les autres acteurs.</p> <p>La Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP) a pour missions de mettre en œuvre et de suivre la politique et les stratégies nationales dans le domaine de l'eau potable, en relation avec les structures du département, des ministères techniques concernés, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des autres acteurs.</p> <p>La Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH) a pour missions d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans les domaines des infrastructures hydrauliques (ouvrages de mobilisation, de gestion, de distribution des ressources en eau), en relation avec les structures du département et celles des ministères techniques concernés.</p> <p>La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) a pour principale mission de mettre en œuvre et de suivre les politiques et stratégies nationales en matière d'eau, en relation avec les structures du département, les autres ministères, les collectivités territoriales, les organismes de la société civile et les autres acteurs.</p>
Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)	<p>C'est l'opérateur parapublic à qui l'Etat délègue la responsabilité du développement et de la fourniture des services d'AEPHA en milieu urbain, c'est-à-dire dans les villes de plus de 10.000 habitants.</p> <p>A ce titre, il a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des infrastructures et installations de captage, d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable pour les besoins urbains et industriels, ainsi que leur gestion durable et leur protection ; • La promotion et le développement du service d'assainissement (y compris autonome et familial), ainsi que la gestion des installations d'assainissement collectifs, pour l'évacuation des eaux usées et des excréta en milieu urbain.
Conseil National de l'Eau (CNE)	<p>C'est un organe consultatif au sein duquel sont représentés tous les acteurs de l'eau (État, collectivités territoriales, secteur privé, usagers, société civile).</p> <p>Sa mission est de donner des avis appropriés pour une meilleure définition des objectifs généraux et sur les orientations de la politique nationale tendant à réaliser une gestion durable de l'eau.</p>
Agences de l'Eau (AE)	<p>Au nombre de cinq (5), les Agences de l'Eau (AE) ont été créées dans chaque espace de gestion des ressources en eau sous forme de Groupement d'intérêt public (GIP).</p> <p>Leur mission est de promouvoir le développement harmonieux et durable et de valoriser le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de connaissance, de planification et de gestion de la ressource en eau. Elles assurent la coordination des actions y relatives et la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre les orientations et les décisions prises par le gouvernement dans le domaine de l'eau.</p>

En plus de ceux-ci, d'autres ministères contribuent au développement et au maintien des services d'eau potable et d'assainissement, ce sont notamment :

- Le Ministère en charge de la Santé : responsable des problématiques de santé publique en général, et en particulier, de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base, comme mesure de prévention contre la plupart des maladies courantes ;
- Le Ministère en charge de l'Education de Base : responsable du développement des écoles et des programmes scolaires, il développe des curricula d'enseignement sur l'hygiène et la propreté, et construit de nombreux points d'eau et postes d'assainissement dans les centres d'éducatons (primaires et secondaires notamment) ;

Encore peu développés, le secteur de l'eau gagnerait à développer des outils en commun avec ces ministères connexes et à densifier sa coopération et sa coordination intersectorielle au niveau national.

Au niveau district, les principaux acteurs rencontrés sont les suivants :

Entité	Principales fonctions
Communes (autorités de services)	<p>En tant qu'autorité de service, reconnue dans ce rôle que lui confère la décentralisation, la mission principale de la commune est de promouvoir le développement local sur son territoire. Ces responsabilités dans le domaine de l'eau concernent aussi bien la détermination du mode de gestion des infrastructures que leur financement ou leur renouvellement.</p> <p>Selon le code général des collectivités territoriales de 2004, leurs attributions dans le domaine de l'eau sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les avis sur le schéma directeur d'approvisionnement en eau ; • La gestion du service public de l'eau potable directement elle-même ou sous sa responsabilité, en régie ou dans le cadre d'un contrat de gestion ou de gérance, soit par voie de concession ou d'affermage ; • La gestion de l'assainissement, à savoir la gestion écologiquement rationnelle des déchets, le traitement et l'évacuation des eaux usées ainsi que l'évacuation des eaux pluviales ; • La participation avec l'État, à la protection et à la gestion des ressources en eaux (souterraines ou de surface).
Services déconcentrés du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	<p>Les Directions régionales de l'eau et de l'assainissement (DREA) sont au nombre de 13 réparties sur l'ensemble du territoire. Elles ont pour mission de contribuer à la conception, l'élaboration, le contrôle et le suivi-évaluation, la mise en œuvre des politiques et stratégies du ministère dans leur région.</p> <p>Elles sont également investies d'une fonction d'assistance aux communes dans leurs rôles de maîtrise d'ouvrage des services d'AEPHA. Les directions régionales exécutent la plus grande partie des investissements du secteur en milieu rural et donc à ce titre assument la majeure partie des fonctions de gestion patrimoniale.</p>
Fournisseurs de services	<p>Trois acteurs principaux participent à la fourniture du service public de l'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les AUE sont responsables de délivrer le service au niveau des forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) en milieu rural • La gestion des AEPS doit être déléguée à des opérateurs privés sous contrat de délégation (notamment des contrats d'affermage) • L'ONEA (centre local) est chargé de délivrer le service d'eau potable fournie par le réseau urbain d'AEP <p>Dans les écoles et centres de santé, ce sont les responsables de ces deux institutions qui s'occupent de maintenir les ouvrages.</p> <p>Le service d'assainissement est peu développé et la filière de la gestion des boues de vidange n'est pas encore gérée de façon professionnelle.</p>

3.3 Accès et niveaux de service

Dans les zones urbaines, l'accès à l'eau a été signalé à 86,2% en 2013, alors que dans les zones rurales, le chiffre était à 63,5%. L'objectif du PN-AEPA a été fixé à 87% en zone urbaine et à 76% en zones rurales à l'horizon 2015. Le Taux d'accès au niveau national à l'eau potable est de 72,4% en 2016. Et le Taux d'assainissement pour la même année est de 19,8%. Les prévisions de 2017 visaient 74% d'accès pour l'eau et 24% pour l'assainissement. La figure 1 donne la situation de l'accès à l'eau potable sur la base des données JMP (2017). A la fin de ce programme (PN-AEPA 2006 -2015) l'objectif en eau potable a été atteint en milieu urbain (89,9%) et milieu rural (65,3%) mais avec des disparités encore importantes entre les différentes régions du pays.

En matière d'assainissement des eaux usées et excréta, les acteurs continuent de rechercher des méthodes et outils les plus appropriés pour accélérer l'extension du service dont les taux d'accès (34,2% en milieu urbain et 12% en milieu rural) sont encore en dessous des objectifs fixés. L'accès à l'assainissement est encore très faible entre 11% et 20% selon que l'on utilise les définitions nationales ou celles du PCS.

Il y a donc, une réalisation progressive des droits à l'eau et à l'assainissement, bien que les progrès en matière d'assainissement soient non satisfaisants. En 2010 l'accès aux latrines familiales était aussi faible (0,8 %) en zones rurales qu'en zones urbaines (9,6%), faisant une moyenne nationale de 3,1%.¹⁷ La figure ci-dessous présente les proportions de populations en fonction du type d'accès à l'assainissement sur la base des données JMP (2017).

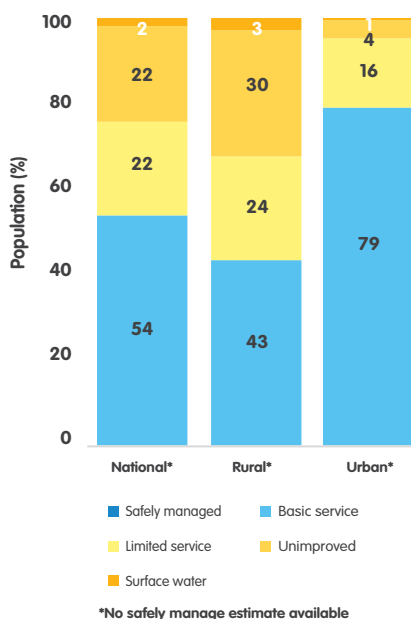


Figure 1: Accès à l'eau potable au BF

(Source: WHO/UNICEF JMP, 2017)

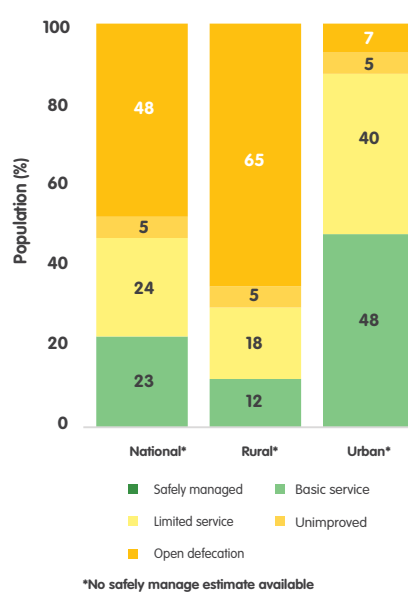


Figure 2: Accès à l'assainissement au BF

(Source: WHO/UNICEF JMP, 2017)

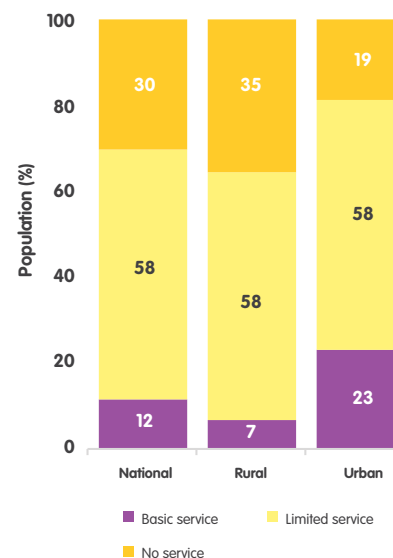


Figure 3: Accès à l'hygiène au BF

(Source: WHO/UNICEF JMP, 2017)

3.4 Évaluation de la force des déterminants fonctionnels

Les détails des indicateurs et la décomposition de la note indiquée pour chaque secteur, sont donnés en annexe.

3.4.1 Cadre institutionnel

L'arrangement institutionnel assure pour chaque fonction du secteur les responsabilités des organisations, la division des rôles, les capacités nécessaires et les règles de collaboration sous la responsabilité des pouvoirs publics.

Institutional	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	3,0	3,0	3,0	3,0	1,0
District level (Banfora)	3,3	2,5	2,0	3,0	3,0

Tableau 2 : Evaluation du cadre institutionnel (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Les différentes lois définissent clairement la responsabilité des organes au niveau national et décentralisé. Les postes sont bien définis à travers les statuts mais ne sont pas toujours pourvus. Les insuffisances constatées dans l'organisation institutionnelle du secteur pour l'atteinte des ODD ont motivé la conduite d'un audit institutionnel afin d'amorcer les réformes nécessaires. Les responsabilités en matière de promotion de l'hygiène ainsi que de la délivrance du service dans les écoles et les centres de santé sont partagées entre les communes et plusieurs départements ministériels à savoir les ministères en charge de l'eau, de l'éducation et de la santé. Dans les centres de santé, des plateformes de coordination de commune existent avec relais au ministère, mais dans les écoles le cadre institutionnel est peu visible.

A Banfora :

Les différentes lois définissent clairement la responsabilité des organes au niveau national et décentralisé. Les postes sont bien définis à travers l'organigramme type des communes mais ne sont pas tous pourvus et ne sont pas suffisants (quantité et qualité) pour gérer et coordonner efficacement les services AEPHA.

La direction régionale, représentant le ministère de l'eau et de l'assainissement au niveau déconcentré apporte de façon ponctuelle un appui technique à la commune.

Les relations, entre la commune et les opérateurs de services, sont formalisées au niveau de l'eau potable mais non formalisées en ce qui concerne l'assainissement.

Les responsabilités en matière de promotion de l'hygiène ainsi que de la délivrance du service dans les écoles et les centres de santé sont partagées entre les communes et plusieurs départements ministériels à savoir les ministères en charge de l'eau, de l'éducation et de la santé.

3.4.2 Politique et législation

Ce déterminant fonctionnel est basé sur l'existence ou non de politiques propres au secteur et sur l'évaluation du cadre réglementaire et législatif.

Policy and legislation	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	3,8	3,5	4,0	4,0	4,0
District level (Banfora)	2,7	2,7	-	-	-

Tableau 3 : Evaluation de la politique et de la législation (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Le cadre juridique est bien fourni à travers une multitude de lois et règlements dans les secteurs eau, hygiène, assainissement. Le Burkina Faso est même réputé être un excellent élève voir un modèle en la matière. Il existe également une politique sectorielle Environnement, Eau et Assainissement, ainsi que sa déclinaison en 5 programmes nationaux, et une stratégie nationale de l'eau (encore en cours de validation au moment de la rédaction de ce rapport). Cet ensemble d'outils normalise et standardise la qualité des travaux et la fourniture des services (à travers les normes et critères). Au niveau du secteur de la santé, la stratégie nationale en matière d'hygiène et les directives en vue de sa mise en œuvre ont été adoptées en 2004, suivies par un code d'hygiène publique en 2005.

A Banfora :

Au niveau de la commune de Banfora, un certain nombre délibérations et d'arrêtés (sur le prix de l'eau, l'hygiène) ont été pris concernant les services AEPHA. Ces délibérations et arrêtés concerne plus l'eau potable que l'assainissement. Les acteurs au niveau local ne sont pas totalement bien informés et ne se sont pas appropriés les stratégies et politiques et législation au niveau locale. Au niveau du secteur de la santé, la stratégie nationale en matière d'hygiène et les directives en vue de sa mise en œuvre ont été adoptées en 2004, suivies par un code d'hygiène publique en 2005. Ce code a été adopté par la commune mais n'est pas mis en application.

3.4.3 Financement

Ce déterminant couvre la prévision des coûts, les stratégies, les responsabilités et les modalités pratiques de recouvrement de ces coûts, les modalités de mobilisation et d'allocation des ressources financières à tous les niveaux de la fourniture des services.

Finances	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	2,6	2,8	2,0	2,0	2,0
District level (Banfora)	2,8	2,8	1,0	2,0	2,0

Tableau 4 : Evaluation des financements du secteur (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Au niveau national, les mécanismes et flux de financement ne sont pas totalement identifiés dans le secteur et le budget national couvre surtout les coûts d'investissement, très peu les coûts de maintenance/d'entretien que l'Etat considère être à la charge d'autres entités (ONEA, communes, privé). Aucune subvention n'est allouée à la gestion pour la durabilité des équipements et infrastructures. Ces coûts sont essentiellement supportés par les usagers à travers le tarif. Le secteur est encore largement dépendant des financements issus de l'aide extérieure. Les financements totaux disponibles et prévisionnels ne couvrent qu'un tiers des besoins nécessaires à l'atteinte des ODD. Il est attendu une baisse substantielle du budget étatique consacré à l'eau et à l'assainissement dans les prochaines années.

A Banfora :

Au niveau communal, les mécanismes et flux de financement ne sont pas totalement identifiés dans le secteur. Le budget national, communal ou des subventions ou transferts sont généralement destinés aux investissements pour ce qui est de l'eau potable pour les ménages et les extras ménages (publiques et institutions). Les coûts d'investissement de l'assainissement autonome sont supportés par les ménages et les subventions (Etat, commune, TPF). L'assainissement extra ménage est financé uniquement par l'Etat, les communes et les PTF. L'Etat considère que les coûts d'entretien ou exploitation sont à la charge des usagers à travers les tarifs récupérés par opérateurs de service (ONEA, AUE, privé) et financement direct du ménage. Pour le moment les coûts réhabilitation/ renouvellement de service sont assurés par la commune (y compris partenaires) et l'Etat hors il devrait être de la responsabilité des usagers.

Toutes les communes sont assujetties aux règles et procédures de passation des marchés publics au Burkina. La subvention des services d'eau potable est en application au niveau de l'eau potable en milieu urbain (tranche sociale) et au niveau de l'assainissement quelque le milieu.

Le secteur WASH n'est pas priorisé au niveau communal du faite de la faible mobilisation ressources propres de la commune et le manque d'orientations claires obligeants les communes a y affecté du budget. Le secteur est encore largement dépendant des financements issus de l'aide extérieure.

3.4.4 Planification

Ce déterminant fonctionnel définit et met en œuvre les plans d'actions sur des cycles opérationnels pour la réalisation de l'accès universel et pérenne aux services ainsi que les budgets y relatifs.

Planning	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	3,4	3,2	3,0	3,0	1,0
District level (Banfora)	2,0	2,2	2,0	2,0	2,0

Tableau 5 : Evaluation des process de planification (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Il existe 5 programmes nationaux qui constituent les cadres programmatiques ayant pour objectif de fédérer et d'harmoniser les interventions des divers acteurs. Les plans définissent clairement les besoins de financement et les mécanismes de péréquation des services à travers un système de tarification. Les plans tiennent compte aussi des différents besoins du milieu rural et du milieu urbain. Si la planification communale est établie sur la base de la planification nationale, l'inverse n'est pas réel pour la planification régionale de l'Etat qui tient rarement compte des priorités communales, puisque le ciblage apparaît comme un point faible de la planification annuelle aux yeux des acteurs du secteur.

A Banfora :

La commune possède un PCD-AEPA répondant aux exigences des OMD. Cet outil de planification est élaboré au niveau communal avec une participation de certains acteurs (commission ad hoc de suivi), il permet de chiffrer les investissements à réaliser dans la commune sur une période de 5 ans mais les besoins d'appui à la fourniture des services sont négligeables. Le ministère de l'eau vient d'élaborer ces programmes nationaux à l'horizon (PN-AEPA et PN-AEUE) qui sont alignés sur les ODD. La commune de Banfora n'a pas encore un outil de planification qui permet d'opérationnaliser ces programmes nationaux au niveau local. Cet outil de planification locale est le plan stratégique est en cours d'élaboration.

Le PCD-AEPA de Banfora ne prend en compte de façon systématique la question d'équité. Mais le guide d'élaboration des PCD-AEPA révisé (en 2015) après l'élaboration du PCD-AEPA de Banfora prend en compte les questions d'équité et de vulnérabilité.

3.4.5 Développement des infrastructures

Ce déterminant prend en compte l'exécution des investissements physiques : définit les modalités, procédures et mécanismes standards d'exécution des investissements dans le cadre des cycles de programmation.

Infras. Development	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	3,4	3,4	-	-	-
District level (Banfora)	3,0	3,0	-	-	-

Tableau 6 : Evaluation du développement des infrastructures (national et commune).

Au niveau sectoriel :

La réglementation des marchés publics s'impose au secteur de l'eau et de l'assainissement. Les normes et critères pour ce qui concerne les ouvrages sont très détaillés et assez bien documentés. Il existe des documents de référence (des manuels, des guides, etc.) qui ne sont cependant pas bien diffusés et utilisés à tous les niveaux. Toute cette réglementation ne garantit cependant pas la qualité des ouvrages, le principe du moins-disant ne permet pas d'obtenir des travaux de la meilleure qualité possible. Le manque de suivi-contrôle des travaux par des structures certifiées et compétentes, qui y consacrent réellement le temps et les ressources humaines qu'il faut, est pointé du doigt par de nombreux acteurs du secteur. Par exemple, il a été constaté que près de la moitié des PMH en panne le sont à cause de défaut de construction (manque de ressources en eau, mauvaise qualité du tubage ou de pièces impossibles à changer après la réalisation, etc.). Également, le fait que certaines latrines publiques s'effondrent au bout d'à peine quelques mois, prouve la mauvaise qualité des travaux dès la réalisation. La non-fonctionnalité n'étant dans ce cas pas due à un défaut de maintenance de la part des responsables locaux.

A Banfora :

La réglementation des marchés publics s'impose au secteur de l'eau et de l'assainissement au niveau communal. Les normes et critères pour ce qui concerne les ouvrages sont très détaillés et assez bien documentés. Il existe des documents de référence (des manuels, des guides, etc.) qui ne sont cependant pas bien diffusés et utilisés à tous les niveaux. Toute cette réglementation ne garantit cependant pas la qualité des ouvrages, le principe du moins-disant ne permet pas d'obtenir des travaux de la meilleure qualité possible.

Les procédures de marchés sont assez contraignantes pour permettre aux communes de mettre en œuvre de façon diligente les projets d'eau potable et d'assainissement. En dehors de ces procédures, la commune n'a pas les ressources humaines nécessaires pour anticiper et accélérer les procédures.

3.4.6 Gestion des infrastructures

La gestion des infrastructures inclue les aspects de gestion du patrimoine, d'inventaire des ouvrages et de modes de gestion mis en place pour la durabilité des services. Il est à noter dans cette évaluation que l'appréciation de la qualité des services rendus aux usagers ne fait pas partie des indicateurs retenus dans cette méthodologie. Plus d'informations se trouvent en annexe et dans la partie 3.5 consacrée à la performance des modèles de prestation de services pour l'eau et l'assainissement.

Infras. Management	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	3,4	2,0	-	-	-
District level (Banfora)	3,0	1,8	-	-	-

Tableau 7 : Evaluation de la gestion des infrastructures (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Les différents modes de gestion (concession à l'ONEA, affermage, régies, gestion communautaire, etc.) sont diligentés par l'autorité concédant en collaboration avec les services techniques compétents.

Au niveau sectoriel, il existe une base de données des ouvrages d'eau potable, mise à jour annuellement, qui mentionne l'état mais pas toujours l'âge des ouvrages. La propriété du patrimoine est règlementée par les textes de la décentralisation qui ont transféré le patrimoine aux communes (hors champ de l'ONEA) pour l'eau potable (avec des arrêtés de transfert signés par les gouverneurs qui n'ont pas été mis à jour depuis 2009). Pour l'assainissement, la situation est bien différente avec un flou concernant la propriété des latrines institutionnelles et publiques, et une base de données des ouvrages d'assainissement, bien moins documentée et fiable. Pour le milieu urbain, la gestion des grandes infrastructures telles que le barrage de Ziga ou la STEP de Kossodo est déléguée à l'ONEA, mais le contrat-plan ne fait pas état des responsabilités en cas de grosse réparation (ONEA ou Etat ?).

A Banfora :

Le contrat-plan ONEA-Etat, la convention de délégation de gestion des services entre la commune et les AUE, le contrat de prestation avec le maintenancier, le contrat type d'affermage, définissent de façon claire le propriétaire des ouvrages. La commune est le propriétaire des ouvrages en milieu rural par contre en milieu urbain (zone ONEA) c'est l'Etat. Ces conventions et contrat sont en conformité avec le décret de transfert de la compétence eau et assainissement aux communes.

Il existe un inventaire national des ouvrages hydraulique et d'assainissement qui est produit chaque année permet d'avoir une situation du parc hydraulique. Mais cet inventaire ne prend pas en compte la notion de service.

La commune a du mal à gérer son patrimoine eau potable et assainissement et cela se constate par l'absence d'un plan de gestion du patrimoine communal en eau et assainissement. Elle n'apporte qu'un léger soutien, à travers le service technique communal, aux opérateurs de services dans l'exploitation des ouvrages.

3.4.7 Suivi – évaluation

Ce déterminant concerne le système de suivi-évaluation au niveau national, les données collectées, les indicateurs de performance ainsi que les modalités de leur mesure et leur utilisation pour les décisions des parties prenantes.

Monitoring	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	2,6	2,4	1,0	3,0	3,0
District level (Banfora)	2,5	2,3	1,0	1,0	1,0

Tableau 8 : Evaluation du système de suivi-évaluation (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Le suivi de la mise en œuvre des programmes nationaux se fait au niveau régional et national. Les comités régionaux et nationaux de pilotage se sont réunissent régulièrement et permettent d'examiner et de valider les rapports bilans régionaux et nationaux. Le secteur repose sur un dispositif de suivi évaluation actualisé (DISE), défini et validé, qui peine cependant à être opérationnalisé. Le suivi des ouvrages et du taux d'accès est correct, alors que la qualité des services délivrés aux usagers est encore largement ignoré du système de suivi actuel. En effet, peu de données sont collectées sur la qualité des services et la performance des prestataires, en dehors du milieu urbain, où la matrice de performance indexée au contrat-plan et renseignée régulièrement par l'ONEA permet de combler un peu ce gap.

L'évolution des comportements en matière d'hygiène ne fait l'objet d'aucun suivi (en dehors du suivi des activités réalisées).

A Banfora :

Le secteur repose sur un dispositif de suivi évaluation actualisé (DISE), défini et validé, qui peine cependant à être opérationnalisé. Le suivi des ouvrages et le taux d'accès (eau et assainissement) est fourni aux communes par la DREA, alors que la qualité des services délivrés aux usagers est encore largement ignorée du système de suivi actuel. En effet, peu de données sont collectées sur la qualité des services et la performance des prestataires, en dehors du milieu urbain, où la matrice de performance indexée au contrat-plan et renseignée régulièrement par l'ONEA permet de combler un peu ce gap. L'évolution des comportements en matière d'hygiène ne fait l'objet d'aucun suivi (en dehors du suivi des activités réalisées).

3.4.8 Régulation

La régulation inclut la vérification et la définition des tarifications pour les différents services rendus aux usagers, la définition et la vérification du respect du cahier des charges et des performances des services rendus aux usagers, ainsi que les mécanismes de redevabilité réciproque entre les usagers, les autorités et les opérateurs.

Regulation	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	1,7	1,0	-	-	-
District level (Banfora)	2,3	1,7	-	-	-

Tableau 9 : Evaluation des fonctions de régulation (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Aucune instance de régulation n'est investie dans le secteur. Il existe un contrat plan qui lie l'ONEA à l'Etat, qui comporte une matrice de performance, régulant la qualité des services attendus auprès des usagers, ainsi qu'une grille tarifaire, qui constitue un mécanisme de régulation efficace : l'ONEA n'est pas libre d'appliquer des tarifs différents d'une ville à l'autre. Cependant, en dehors du milieu urbain, aucune instance ne régule le tarif appliqué en milieu rural (sur les PMH ou les AEPS). Avec l'adoption de la politique tarifaire (encore attendue par le conseil des ministres) et son application devrait résoudre cette question dans l'avenir. Les contrats d'affermage ne contiennent cependant pas de matrice de performances claire et suivie, ni par les services de l'Etat, ni par une quelconque autorité de régulation. Les tarifs du secteur assainissement ne sont absolument pas régulés, qu'il s'agisse du milieu rural ou du milieu urbain.

A Banfora :

Aucune instance de régulation n'est investie dans le secteur. La régulation est faite par les contrats et les conventions mis en place par l'Etat. Il existe un contrat plan qui lie l'ONEA à l'Etat, qui comporte une matrice de performance, régulant la qualité des services attendus auprès des usagers, ainsi qu'une grille tarifaire, qui constitue un mécanisme de régulation efficace : l'ONEA n'est pas libre d'appliquer des tarifs différents d'une ville à l'autre. Cependant, en dehors du milieu urbain, aucune instance ne régule le tarif appliqué en milieu rural (sur les PMH ou les AEPS) mais une indication est donnée par l'Etat et le contrat d'affermage permet à la commune et au prestataire de fixé un prix socialement acceptable. Les droits des consommateurs sont aussi protégés à travers les contrats et les conventions.

Mais il n'y a pas de plateforme d'OSC en place qui sont consultés et informés sur les problèmes de fourniture des services et qui défendent les droits des consommateurs. Aucun mécanisme n'est mis en place pour permettre aux usagers/Citoyens du milieu rural de demander des comptes aux prestataires de service. Par contre en milieu urbain, ONEA enregistre les plaintes des usagers et apporte des réponses à ces plaintes.

3.4.9 Apprentissage et gestion des connaissances

Ce déterminant couvre les plateformes et modalités d'apprentissage, d'échanges de connaissances et d'amélioration continue des pratiques, des outils règlementaires, des stratégies et des politiques publiques.

Learning and Adaptation	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
District level (Banfora)	2,8	2,8	4,0	4,0	4,0

Tableau 10 : Evaluation de la gestion des connaissances et de l'apprentissage sectoriel (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Le cadre de dialogue sectoriel pour le suivi de la mise en œuvre du programme est assez bien défini et se fait au niveau régional et national (comités régionaux et nationaux de pilotage, cadre partenarial des PTF, CSD-EEA, etc.). Cependant, ces cadres de dialogue concernent essentiellement l'administration et les PTF. La société civile, les élus locaux et le secteur privé, y sont sous-représentés : tout au plus un représentant de leur présumée structure faitière est invité (AMBF, SPONG, ANP-SEPAB). Les recommandations (lorsqu'elles sont faites) ne sont pas toujours prises en compte ou le sont tardivement. La documentation du secteur est un vrai défi pour la DGESS, qui ne parvient pas à récupérer l'ensemble des documents pour les mettre en ligne (le site eaurkina.org cite encore le PNAEPA 2015 comme cadre programmatique du gouvernement – alors que pour tout est défini pour l'horizon 2030 !).

A Banfora :

Le cadre de concertation communal (CCCo) et le comité communal de l'eau et de l'assainissement sont les deux cadres de concertations, de dialogue et d'apprentissage au niveau communal et institutionnalisés. Le comité communal de l'eau et de l'assainissement est spécifique à l'eau et l'assainissement mais le CCCo couvre toutes les thématiques de développement au niveau communal.

Le fonctionnement du CCEA n'est pas régulier et le contenu des échanges est moins structuré et ne prennent pas en compte l'apprentissage sectoriel. Ce cadre regroupe plusieurs acteurs au niveau communal mais la participation et la représentativité des OSC et des forces vives de la commune est très faible. C'est une instance consultative de la mairie créée par un arrêté communal. Il est la représentation du CNE au niveau local. Les rapports de la tenue des rencontres du CCEA sont produits mais ne sont pas mis à la disposition de l'ensemble des parties prenantes.

3.4.10 Gestion des ressources en eau

Ce déterminant assure les mesures politiques et opérationnelles pour l'allocation durable des ressources en eau selon les priorités des usages et pour la protection des ressources en eaux contre les pollutions.

Water Res Manag.	Water	Sanitation	Hygiene	EHHS-School	EHHS-Health
National level (sector)	3,3	2,7	-	-	-
District level (Banfora)	3,2	3,2	-	-	-

Tableau 11 : Evaluation de la gestion des ressources en eau (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Les fonctions les plus faibles au niveau national sont les financements, le monitoring, la régulation, et l'apprentissage/gestion des connaissances.

A l'inverse, à la lecture du tableau, les fonctions les mieux remplies sont celles relatives au cadre institutionnel et à la législation, ainsi que dans une moindre mesure la planification.

A Banfora :

Les fonctions les plus faibles au niveau commune (Banfora) sont les financements, la gestion des infrastructures (surtout pour l'assainissement), le monitoring, la régulation ainsi que la planification, malgré la finalisation du plan communal de développement à horizon 2030. La fonction la mieux remplie à Banfora est l'apprentissage et l'adaptation.

3.4.11 Force globale des déterminants fonctionnels du système AEPHA

Le tableau ci-dessous résume les scores obtenus par chaque secteur pour chaque déterminants fonctionnels.

	Country: Burkina Faso					District: Banfora				
	Water_Nat	Sanita_Nat	Hygiene_Nat	EHHS School_Nat	EHHS Health_Nat	Water_Dist	Sanita_Dist	Hygiene_Dist	EHHS School_Dist	EHHS Health_Dist
Institutional	3,0	3,0	3,0	3,0	1,0	3,3	2,5	2,0	3,0	3,0
Legislation	3,8	3,5	4,0	4,0	4,0	2,7	2,7	-	-	-
Finance	2,6	2,8	2,0	2,0	2,0	2,8	2,8	1,0	2,0	2,0
Planning	3,4	3,2	3,0	3,0	1,0	2,0	2,2	2,0	2,0	2,0
Infrastructure Development	3,4	3,4	-	-	-	3,0	3,0	-	-	-
Infrastructure Management	3,4	2,0	-	-	-	3,0	1,8	-	-	-
Monitoring	2,6	2,4	1,0	3,0	3,0	2,5	2,3	1,0	1,0	1,0
Regulation	1,7	1,0	-	-	-	2,3	1,7	-	-	-
Leaning and Adaptation	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,8	2,8	4,0	4,0	4,0
Water Res Management	3,3	2,7	-	-	-	3,2	3,2	-	-	-
Moyenne	3,0	2,7	2,5	2,8	2,2	2,7	2,5	2,0	2,4	2,4

Tableau 12 : Résumé des déterminants fonctionnels pour chaque secteur (national et commune).

Au niveau sectoriel :

Les fonctions les plus faibles au niveau national sont les financements, le monitoring, la régulation, et l'apprentissage/gestion des connaissances.

A l'inverse, à la lecture du tableau, les fonctions les mieux remplies sont celles relatives au cadre institutionnel et à la législation, ainsi que dans une moindre mesure la planification.

A Banfora :

Les fonctions les plus faibles au niveau commune (Banfora) sont les financements, la gestion des infrastructures (surtout pour l'assainissement), le monitoring, la régulation ainsi que la planification, malgré la finalisation du plan communal de développement à horizon 2030. La fonction la mieux remplie à Banfora est l'apprentissage et l'adaptation.

3.5 Évaluation de performance des modèles de prestation de service

3.5.1 Au niveau national

Les modèles de prestation de service au Burkina Faso sont présentés ci-dessous pour le niveau national :

Pays : BURKINA FASO		Niveau: National				
Principaux MPS	Variantes	Institutionnel	Finance	Gestion des infrastructures	Suiv & Rég	Gestion des ressources en eau
Eau						
Service public géré	Public (ONEA)	4,5	3,5	4,5	4,0	3,3
	Privé (fermiers AEPS ou délégataires ZNL)	2,0	2,8	4,3	2,8	2,8
Gestion communautaire	Association d'Usagers d'Eau (AUE) et maintenanciers	1,7	2,5	2,8	2,0	3,0
Gestion locale directe	Commune (régie AEPS)	2,5	2,0	3,0	1,3	2,8
Auto-provisionnement		NA	NA	NA	NA	NA
Assainissement						
Assainissement collectif géré par un opérateur professionnel (système d'égout)	ONEA	3,3	3,0	3,5	2,8	2,0
Assainissement collectif géré par la communauté (Système d'égout décentralisé)		NA	NA	NA	NA	NA
assainissement autonome sans vidange	Milieu rural essentiellement	2,3	3,0	3,0	2,0	2,5
Assainissement autonome avec vidange hors site à travers des entrepreneurs privés	Milieu rural urbain et semi-urbain; maçons; Vidangeurs manuels ou mécaniques ; STBV	1,8	2,0	2,0	1,5	2,0
Assainissement des lieux publics (écoles, centres de santé, gares et marchés)	COGES, APE/AME, opérateurs privés	1,5	2,8	2,3	1,5	2,0

Tableau 13 : Les modèles de prestation de service au niveau national.

Au niveau national, le modèle de prestation de service le plus performant est celui de l'ONEA pour les deux secteurs AEP et Assainissement. Le plus problématique (le moins performant) pour l'AEP est celui de la gestion communautaire des PMH par les AUE et les maintenanciers. En ce qui concerne l'assainissement, c'est le modèle concernant l'assainissement autonome avec vidange hors site qui est le plus problématique. Pour ce dernier, le véritable défi reste la gestion des boues de vidange (collecte, transport, dépotage et traitement). Les détails sont présentés en annexe.

3.5.2 Au niveau commune

Les modèles de prestation de service au Burkina Faso sont présentés ci-dessous pour le niveau communal :

Pays : BURKINA FASO		Niveau: Communal				
Principaux modèles de services	Variantes	Institutionnel	Finance	Gestion des infrastructures	Suiv & Rég	Gestion des ressources en eau
Eau						
Service public géré	Public (ONEA)	4,5	3,5	4,5	4,0	3,3
	Privé (fermiers AEPS ou délégataires ZNL)	2,0	2,8	4,3	2,8	2,8
Gestion communautaire	Association d'Usagers d'Eau (AUE) et maintenanciers	1,7	2,5	2,8	2,0	3,0
Gestion locale directe	Commune (régie AEPS)	2,5	2,0	3,0	1,3	2,8
Auto-provisionnement		NA	NA	NA	NA	NA
Assainissement						
Assainissement collectif géré par un opérateur professionnel (système d'égout)	ONEA	NA	NA	NA	NA	NA
Assainissement collectif géré par la communauté (Système d'égout décentralisé)		NA	NA	NA	NA	NA
assainissement autonome sans vidange	Milieu rural essentiellement	2,3	3,0	3,0	2,0	2,5
Assainissement autonome avec vidange hors site à travers des entrepreneurs privés	Milieu rural urbain et semi-urbain; maçons; Vidangeurs manuels ou mécaniques ; STBV	1,8	2,0	2,0	1,5	2,0
Assainissement des lieux publics (écoles, centres de santé, gares et marchés)	COGES, APE/AME, opérateurs privés	1,5	2,8	2,3	1,5	2,0

Tableau 14 : Les modèles de prestation de service au niveau.

Au niveau communal, le modèle de prestation de service le plus performant est celui de l'ONEA pour les deux secteurs AEP et Assainissement. Le plus problématique (le moins performant) pour l'AEP est celui de la gestion communautaire des PMH par les AUE et les maintenanciers. En ce qui concerne l'assainissement, c'est le modèle concernant l'assainissement autonome avec vidange hors site qui est le plus problématique. Pour ce dernier, le véritable défi reste la gestion des boues de vidange (collecte, transport, dépotage et traitement). Les détails sont présentés en annexe.

4 Evaluation des indicateurs de résultats intermédiaires

Indicateurs	Note moyenne (%)	Commentaire
Au niveau commune		
ID1 : Les dirigeants politiques dans les communes sont engagés politiquement et financièrement	33	Les dirigeants politiques se sont bien engagés et cela s'est traduit en l'élaboration du PSC en mars 2018 (adopté en conseil municipal).
ID2 : Partenariat de commune composé du gouvernement local, du secteur privé, de la société civile et des communautés qui partagent une vision commune et une TdC	42	Certains partenaires techniques ont participé à l'élaboration du plan, mais ils n'ont pas encore précisé leurs rôles pour la mise en œuvre.
L'ID3 est noté différemment en utilisant la "notation des composantes de base"		
ID4: Les acteurs de commune appliquent des Modèles de Prestation de Services AEPHA testés pour atteindre et maintenir l'ODD6	47	Les acteurs de commune appliquent de MPS formalisés au niveau communal. Les modèles ne sont pas en cogérance avec l'atteinte l'ODD6.
ID5: Les acteurs privés, publics et de la société civile sont engagés conjointement à développer et investir dans la développement de capacité de fournir des services AEPA.	27	Ils sont conscients mais ils n'ont pas encore développé un plan conjoint de développement des capacités.
Au niveau national		
IN1 : Les plus hautes instances exécutives nationales sont politiquement et financièrement engagées dans la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux en accord avec les objectifs de l'ODD6	75	Les plus hautes instances nationales manifestent la volonté politique et la traduisent en programmes alignés sur l'ODD6. Mais elles ne prennent pas les mesures nécessaires pour combler le gap de financement qui est de 2/3
IN2 : Le partenariat national est le moteur des actions du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des communautés qui partagent la vision de l'ODD6	78	La vision de l'ODD6 est partagée mais la pratique quotidienne des relations et inputs des principaux acteurs restent celle des OMD.
L'IN3 est noté différemment en utilisant la "notation des composantes de base"		
IN4 : Les acteurs nationaux appliquent des Modèles de Prestation de Services qui sont disponibles pour l'éventail des contextes nationaux et sont soutenus par la politique et la législation	58	Les modèles de prestation de services alignés sur l'ODD6 sont définis mais encore peu respectés même dans les interventions du gouvernement autant pour l'eau potable que pour l'assainissement (audit institutionnel et programme de formation CEMEAU)
IN5 : Les acteurs privés, publics et de la société civile au niveau national ont la capacité au sein du pays de créer l'environnement propice à la fourniture de services	47	Les défis de capacités sont connus et documentés. Mais les actions prévues ne sont pas la priorité du gouvernement. Seuls quelques partenaires y travaillent activement.

Tableau 15 : Indicateurs de résultats intermédiaires (national et commune).

Les détails sont indiqués en annexe.

5 Conclusions

Au Burkina Faso, les niveaux de service sont très faibles, avec moins de la moitié de la population ayant accès à un service basique à l'eau potable. Les différences sont très marquées entre le milieu rural et le milieu urbain, dont le modèle de prestation de service est opéré par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), une entreprise parapublique sous contrat avec l'Etat. Les différences entre l'accès à l'eau et à l'assainissement sont très marquées également, et le niveau d'accès à l'hygiène est extrêmement faible. Cette situation est encore plus préoccupante dans les écoles et les centres de santé. On constate facilement que le taux d'accès à un niveau de service dit « *safely managed* » est égal à 0% (source : WHO/UNICEF, JMP, 2017).

Dans l'objectif d'atteindre les ODD, le Burkina Faso fait face à plusieurs défis.

Le premier défi réside dans le suivi de la qualité des services rendus, notamment en milieu rural et semi-urbain afin de mieux définir les actions visant à améliorer les services. Le dispositif de suivi sectoriel ne permet pas encore de renseigner les indicateurs pertinents pour suivre la qualité de ce service et en rendre compte aux usagers car il se focalise encore essentiellement sur les populations ne disposant pas d'ouvrages pour fournir les services. A titre illustratif, le taux d'accès à l'eau potable calculé par le Ministère ne prend pas en compte la continuité de service, tandis que le taux d'accès à l'assainissement ne prend pas en compte l'utilisation effective des installations sanitaires. Le sentiment général des professionnels et des citoyens est que les statistiques nationales sur l'accès sont surestimées en ce qui concerne leur intention de traduire l'accès à des services adéquats. Ainsi, les investissements consentis chaque année ne se traduisent pas nécessairement en une amélioration objective des services d'AEPHA pour les usagers. De même les décisions d'investissement dans le secteur se basant sur des statistiques contestables affaiblissent l'efficacité et l'efficience de l'action publique.

Le deuxième défi directement lié au premier réside dans la gestion des services en milieu rural et semi-urbain, aussi bien pour l'eau potable que pour l'assainissement. Pour les services d'AEP, la professionnalisation des acteurs (les AUE, les maintenanciers, les fermiers) peine à s'opérationnaliser, dans un contexte où la rentabilité des services est faible et pour lesquels il est complexe d'attirer des opérateurs privés qualifiés. Des doutes sérieux sont émis par différentes études sur les capacités intrinsèques des associations d'usagers de l'eau pour répondre aux exigences de professionnalisme inscrites dans les stratégies publiques.

Pour les services d'Assainissement, la chaîne de l'assainissement est loin d'être bouclée et là encore la professionnalisation des opérateurs privés (vidangeurs, maçons, préfabriquant) peine à se mettre en œuvre, même si de grandes infrastructures de traitement (STEP, STBV) se sont développées de façon exponentielle à travers l'ONEA qui semble être la seule entité publique à se préoccuper de la fin de la chaîne de la filière Assainissement.

Le troisième défi réside dans le financement du secteur puisque seul 1/3 du budget nécessaire à l'atteinte des ODD est disponible. Le secteur souffre d'une détérioration de la confiance placée dans le MEA par les principaux bailleurs, qui s'en détournent, au profit d'ONG locale ou internationale (à travers des appels à projets) ou au profit de l'ONEA, ce qui n'est pas soutenable à long terme si on veut développer les services en milieu rural là où ils sont les plus limités.

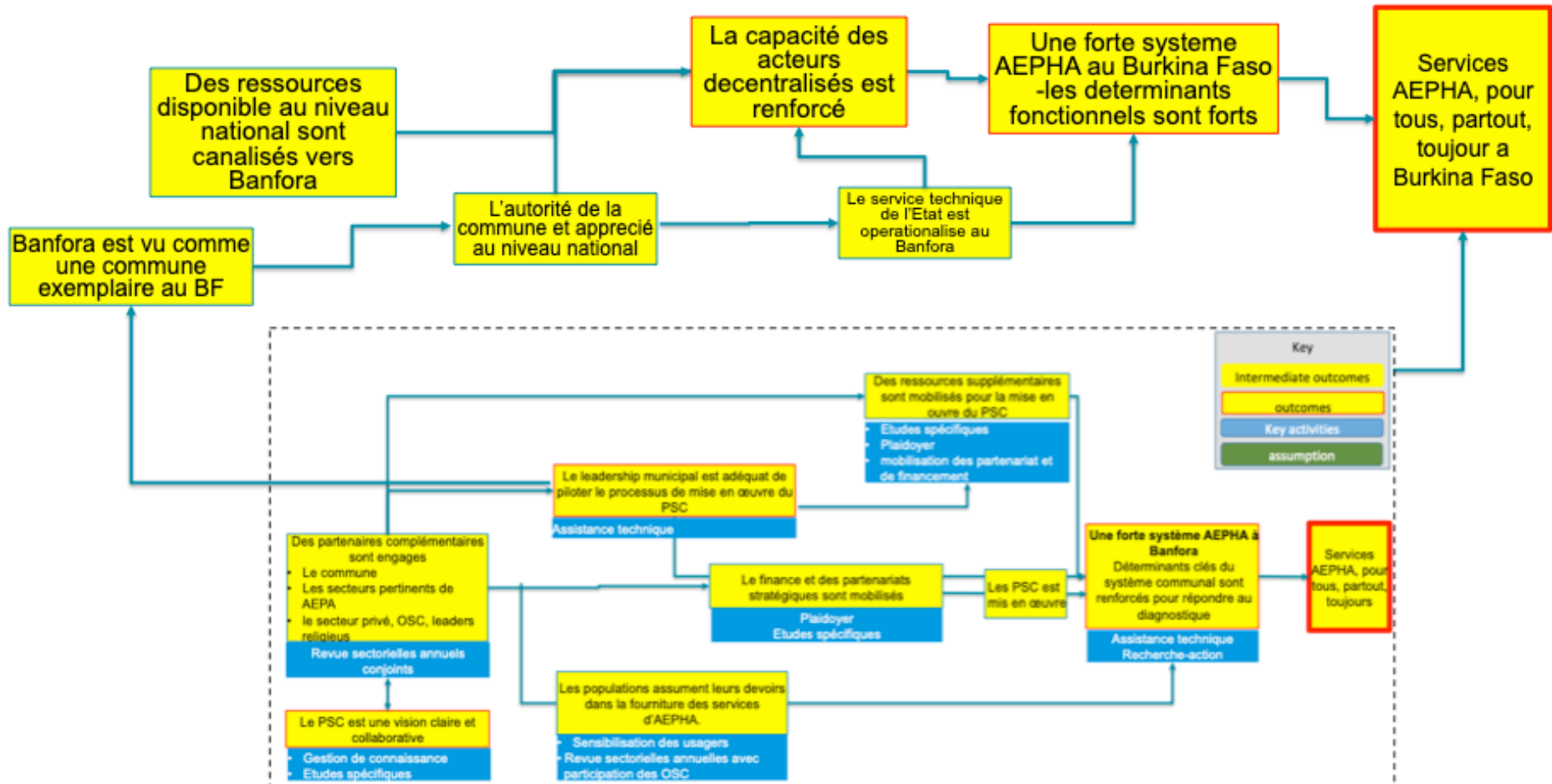
Enfin, le quatrième et dernier défi réside dans la capacité du gouvernement à faire en sorte que les différents départements sectoriels se coordonnent et planifient leurs efforts de façon commune, conjointe et synergique, pour garantir l'efficience des financements publics et délivrer un service de qualité pour tous, partout et tout le temps.

6 Références

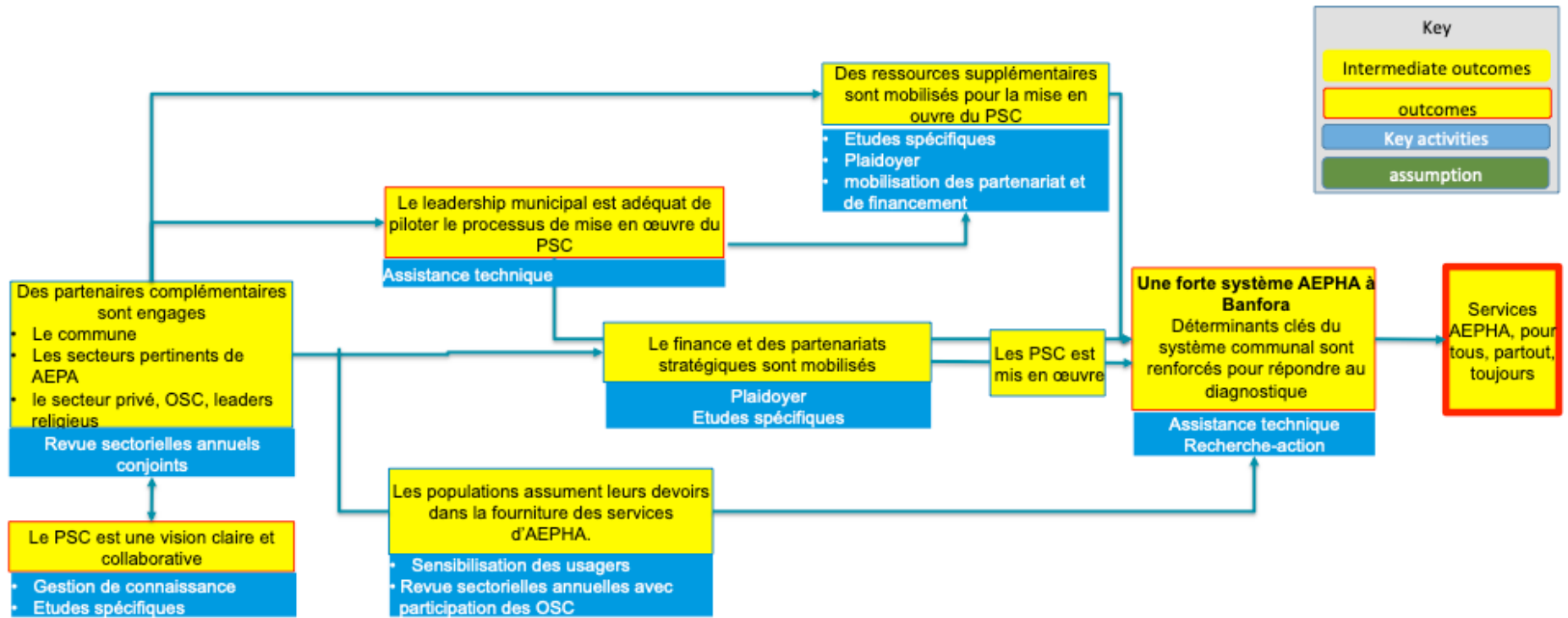
1. Assainissement et hygiène dans les pays en voie de développement : identifier les obstacles et y apporter des réponses : étude de cas au Burkina Faso, Février 2007, ACCEDES, ODI, TEARFUND, Équipe de traduction : Noé Ngueffo, Helen Machin
2. Bonnes pratiques' en rapport avec l'accès à l'eau, février 2010
3. Burkina- Faso, Loi n° 23/94/ADP portant Code de la Santé publique du 19 Mai 1994.
4. Burkina Faso, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement « Comptes nationaux du secteur eau hygiène et assainissement de 2013 A 2015 Etude réalisée dans le cadre de l'initiative TrackFin Avec l'appui de OMS, GLAAS, UNWATER et IRC
5. Burkina Faso, Décret N°2014-929PRESPMMATDMEDDMEAHAMEFMRAHMFPTSS du 10 octobre 2014. JO N°51 DE 2014
6. Burkina Faso, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, DGESS, « rapport sectoriel de performance à mi-parcours 2017 du sous-secteur « eau et assainissement », Aout 2017
7. Diagnostic stratégique du secteur eau et assainissement des eaux usées et excréta commune de Banfora, Janvier 2018
8. Burkina Faso, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire « Dispositif suivi évaluation des sous-secteurs de AEP-AEUE », Manuel de suivi évaluation, janvier 2015
9. Drakenberg, Olof et David Nilsson, "Droits de l'Homme à l'Eau et à l'Assainissement au Burkina Faso: Evaluation des droits humains et utilisation d'approches basées sur les droits humains dans la théorie et la pratique", Rapport du Service d'Assistance de l'ASDI chargé de l'Environnement et du Changement Climatique, Göteborgs Miljövetenskapliga Centrum GMV, Gothenburg, 2015.
10. West Africa Water Supply, Sanitation and Hygiene Program (USAID WA-WASH): "Elaboration d'un dossier d'appel d'offres pour la maintenance des pompes à motricité humaine dans les communes de Gorgadji et Arbinda (Région du Sahel) », Septembre 2014
11. Burkina Faso, Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique : « Enquête Nationale sur l'accès des ménages aux ouvrages d'assainissement familial en 2010 » Monographie Cascades, Novembre 2011
12. Etat des lieux AMCOW : « Approvisionnement en eau potable et assainissement en Burkina Faso : Traduire les financements en services, à l'horizon 2015 et au-delà », WSP, UNICEF,
13. Burkina Faso, « Etude des conditions de diffusion des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural sahélien, Eau Vive –Rapport Final mars, SAEC, Eau Vive, 2010.
14. Kétessaoba OUEDRAOGO, « Etude du cadre juridique traitant de la gestion des forages équipés de PMH au Burkina Faso », UICN, RECOPA, CREPA, CRS, Décembre, 2010
15. Burkina Faso, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA), Formulation du programme de gouvernance du secteur eau et assainissement, Rapport Diagnostic (version finale), mai 2015
16. Burkina Faso, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, « Gestion des Connaissances et l'Apprentissage Sectoriel en matière d'Approvisionnement en Eau potable, Hygiène et Assainissement au Burkina », UKaid, IRC, UNICEF 2016
17. Réseau ACTEA, La gestion des systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés au Burkina Faso
18. Burkina Faso, Partenariat Mondial de l'Eau / Afrique de l'Ouest (GWP/AO), Programme de gouvernance des ressources en eau / Composante Afrique de l'Ouest (PFWG-GAO) : Evaluation de la gouvernance de l'eau au Burkina Faso : Analyse de la situation et actions prioritaires, 2009
19. Burkina Faso, Ministère de l'Eau, des aménagements hydrauliques et de l'Assainissement, Inventaire National des Ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable et collecte d'informations relatives aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta en 2013 Termes de référence, Novembre 2013
20. Burkina Faso, Loi N°006-2013AN du 02 avril 2013 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso
21. Burkina Faso, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, Programme national d'Assainissement des eaux usées et excréta 2016 – 2030 final_juin_2017
22. Burkina Faso, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire, Politique Nationale de l'Eau (Draft) 2016 Version Finale provisoire n2, mars 2015
23. Burkina Faso, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydrauliques et des Ressources Halieutiques, Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement PN-AEPA horizon 2015, novembre 2006
24. Burkina Faso, Programme national d'approvisionnement en eau potable, Atelier sur le ciblage, Présentation de la Base de données de l'Inventaire National des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable couplée au Système d'information Géographique pour l'Objectif du Millénaire pour le Développement, Mars 2014
25. Burkina Faso, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2016-2030, (Version définitive), mai 2016
26. Burkina Faso, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, Rapport bilan national au 1er semestre 2017 des Programmes de la politique Nationale de l'Eau (version provisoire), juillet 2017
27. Burkina Faso, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH). Rapport d'évaluation du projet d'approvisionnement eau et assainissement Cascades, Centre-ouest, Centre-sud et sahel, Groupe de la BAD, JUIN 2007
28. Rapport Grand Public 2014 du PN-AEPA
29. Rapport grand public 2015 du PN-AEPA, Mars 2017
30. Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau de l'agence de l'eau cascade, juillet 2014
31. UICN (2013). Guide juridique de gestion des ressources en eau au Burkina Faso. Ouagadougou, Burkina Faso, UICN. 44 pp.

7 Annexes

1. Théorie du changement au niveau national



2. Théorie du changement au niveau commune



Adresse physique

94 Rue 14.80 Porte 738
1200 Logements - Ouagadougou
Burkina Faso

Adresse postale

01 BP 5754
Ouagadougou 01
Burkina Faso

Phone: +226 25 50 51 44
burkina@ircwash.org
www.ircwash.org/burkina

